

LE DEVOIR.com

Libre de penser

Accueil > Société > Santé > Déficience intellectuelle et TED - Échec pour l'accès aux services à Montréal

Déficience intellectuelle et TED - Échec pour l'accès aux services à Montréal

Louise-Maude Rioux Soucy 10 mars 2011 Santé

Les services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED) font du surplace à Montréal. Un an et demi après le rapport dévastateur de la protectrice du citoyen et trois ans après le dépôt du plan d'accès ministériel, c'est un véritable constat d'échec que dresse l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS).

Dans une lettre expédiée au ministre de la Santé, Yves Bolduc, dont Le Devoir a obtenu copie, la troisième vice-présidente de l'Alliance, Johanne McGurrin, est claire. «Sans un appui financier suffisant et sans l'ajout de personnel», il faudra mettre définitivement une croix sur l'accès à des services dans des délais raisonnables, pourtant un élément clé du plan d'action québécois de 2008.

Même son de cloche à la Fédération québécoise de l'autisme et des autres troubles envahissants du développement (FQATED). «À ce moment-ci, le plan d'accès devrait déjà être pleinement efficace. Il ne l'est pas du tout», confirme sa directrice générale, Jo-Ann Lauzon. Quant aux délais, ils sont tout sauf raisonnables. «Ça ne bouge pas vite, les structures sont lourdes, d'accord. Mais ça fait depuis 2003 qu'on attend. C'est déraisonnablement long.»

Dans sa lettre, l'APTS explique que l'attente pour le diagnostic est toujours d'un an et plus. Et ce n'est là que le début d'un parcours du combattant, raconte Josée Fréchette, répondante politique à l'Alliance. «Il y a plus de diagnostics que jamais parce qu'on est plus attentifs et mieux outillés. Mais une fois diagnostiqués, tous ces gens-là sont dirigés vers les CRDI [centres de réadaptation en déficience intellectuelle] et se butent à d'autres listes d'attente.»

Ces délais varient d'un à deux ans pour l'obtention de services en CRDI et de cinq à six ans pour une aide spécialisée à domicile. Il faut encore attendre pour obtenir la subvention pour le soutien à la famille qui, dans certains CSSS, peut prendre jusqu'à trois ans avant de débiter. Les CSSS offrent d'ailleurs des services bien inégaux, déplore l'APTS. En qualité comme en intensité.

À ces délais s'ajoute une charge de travail très lourde en raison du manque de personnel. Les intervenants mènent en moyenne 65 dossiers de front. «C'est le double d'une charge idéale», calcule Mme Fréchette. Certains vont jusqu'à 95 dossiers réguliers, en plus des cas urgents qui n'ont de cesse de s'ajouter. À ce rythme, il ne reste que des miettes pour les adultes, déplore l'APTS. «Nous avons l'impression qu'ils sont laissés à eux-mêmes.»

Les adolescents et les adultes sont complètement oubliés, corrobore Jo-Ann Lauzon. «On ne parle pas de cas isolés. C'est généralisé. Il n'y a rien pour eux. Rien.» La protectrice du citoyen s'est récemment intéressée à ces deux clientèles. Son rapport est attendu sous peu.